

Huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

25 août 2014
Français
Original: anglais

Genève, 10 et 11 novembre 2014
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Adoption des coûts estimatifs pour 2015

Coûts estimatifs de la Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui se tiendra en 2015

Note du secrétariat

1. La huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève les 10 et 11 novembre 2014, a décidé de convoquer, pour une durée de deux jours, à des dates restant à déterminer, une réunion d'experts des Hautes Parties contractantes.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de cette réunion, qui s'élèvent à 39 500 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-après une ventilation de ces coûts.
3. Il convient de noter que les coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Réunion et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, les coûts sont couverts par les Hautes Parties contractantes et par les États qui ne sont pas des Hautes Parties contractantes et qui participent à la réunion, selon le barème des quotes-parts de l'ONU ajusté en conséquence.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts applicable. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

GE.14-14689 (F) 050914 080914



* 1 4 1 4 6 8 9 *

Merci de recycler



Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur certaines armes classiques, qui se tiendra à Genève, à des dates restant à déterminer (deux jours)

CCW – Réunion d'experts, Protocole V, Convention sur certaines armes classiques (CCW) – Genève, 15 et 16 avril 2015

(Montants en dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	29 300							29 300
Services d'appui ¹						1 700		1 700
Divers ²							8 500	8 500
Total	29 300					1 700	8 500	39 500

* Au taux de USD 1 = CHF 0,895.

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	39 500
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence	
	Total général (arrondi) A + B	39 500

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 2 jours).

² Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash: 70 dollars É.-U.; secrétaire (2 x 7 jours): 6 250 dollars É.-U.; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et d'administration des ressources financières: 2 200 dollars É.-U.